Montreuil, le 14 Septembre 2020

La Poste

Comité Technique National

du 14 septembre 2020

ORGANISATION TRANSITOIRE EN PPDC ET PDC A PARTIR DU 28 SEPTEMBRE 2020 DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE DU CORONAVIRUS

DÉCLARATION PRÉALABLE

Souvenons-nous des applaudissements pour les soignants, souvenons-nous des remerciements pour les travailleuses et travailleurs indispensables au fonctionnement du pays dont les postières et les postiers, souvenons-nous des belles promesses du président de la république et du monde « d'après » qui retiendrait toutes les leçons de cette pandémie.

Le constat aujourd'hui : rien pour ceux qui bossent mais des milliards pour ceux qui ont montré leur inutilité sociale pendant la crise, il n'y avait soit disant pas d'argent magique et maintenant les milliards pleuvent pour les patrons, les actionnaires du CAC40 et les grands groupes. L'exemple de l'utilisation du CICE à mauvais escient par les entreprises, notamment la Poste, sans contrepartie, ni obligation de résultat en terme de maintien et/ou création d'emplois, est déjà parlant ! Pour nous, qui trimons sans interruption, pandémie ou pas, c'est encore la même chanson : il faut faire des efforts, on ne peut pas embaucher, ni augmenter les salaires. Le patronat et la Poste en particulier n'ont pas perdu leur temps pendant la pandémie en essayant de mettre en place des projets dévastateurs en termes d'organisations de travail, de dégradations des conditions de travail et du service public postal. La Poste, Société Anonyme et c'est un fait historique n'a pas été en mesure d'assurer ses missions dans une période où celui-ci était plus indispensable que jamais. Le groupe la Poste sans aucune discussion possible, sans aucune concertation a profité du contexte pour imposer unilatéralement des projets dans les tuyaux de longue date au détriment de l'ensemble du personnel, en oubliant totalement au passage les organisations syndicales.

Cela suffit, c'est insupportable !!!

Avant de passer au sujet du jour, nous vous rappelons que lors de la séance du 18 juin un vœu des membres du CTN avait été adopté à l'unanimité sur l'ouverture de réelles négociations sur l'emploi, les rythmes de travail et les conditions d'exercice des postiers de la branche courrier colis, à ce jour rien n'a été entrepris à ce sujet.

Transitoire : adjectif du latin transitorius, qui ne dure pas, éphémère, momentané, passager !!!

On démarre très mal, quand vous annoncez par exemple page 6 du dossier que « les mises en œuvre de réorganisations à compter du 28 septembre devront respecter les principes d'organisation explicités ci-dessus », on comprend bien que le transitoire deviendra définitif.

Vous nous joignez également dans le dossier comme lors du précédent CTN les avis des différents CHSCT concernés, votre devoir n'est pas de nous fournir une liste avec des croix mais bien les résolutions, préconisations et avis motivés de tous ces CHSCT, de plus sur 355 CHSCT consultés seulement 60 (16%) donnent un avis favorable soit 84% qui sont défavorables (avec 8 expertises) à cette organisation transitoire définitive.

Vous nous parlez de dialogue social ou « les représentants du personnel, les CHSCT en particulier, ont été très **étroitement** tenus informés et associés aux différentes étapes et évolutions apportées aux dispositifs de prévention conçus et déployés. » De qui se moque-t-on ? Apparemment pour La Poste le dialogue social se cantonne à informer les seuls Représentants du Personnel en zappant totalement les Organisations Syndicales de ses décisions unilatérales, nous n'avons définitivement pas la même vision du dialogue social.

Vous nous informez dans le dossier que « l'attribution des quartiers **pourra** se tenir en octobre 2020 sur le base des tournées qui se poursuivront du lundi au vendredi. » Il est clair que la notion de titulaire de quartier est mise à mal et pourtant cette notion est vitale pour l'emploi, pour les conditions de travail, pour la qualité de service.

Le travail le samedi est devenu infaisable tout simplement par manque de moyens.

Nous avons également appris que des CTL avaient déjà eu lieu avant même la tenue de ce CTN, encore une belle preuve de dialogue social.

Dans ce dossier ainsi que dans le précédent, mais également dans tous les CHSCT, absolument rien sur les personnels travaillant en back office, les services support, quid de ces agents qui sont un nombre pourtant non négligeable ?

Parlons maintenant du service public postal, qui au moment fort de la pandémie, au printemps, est réapparu comme par magie dans tous vos beaux discours pour finalement aujourd'hui disparaitre totalement, il n'a vraisemblablement pas survécu à l'automne, au contraire du virus encore bien présent. Un exemple flagrant, cet été la Poste a mis en place des « poste trucks » pour « *répondre au besoin de la population* » dans des endroits où des fermetures de bureaux de poste ont été imposées.

La coupe est pleine, il est grand temps d'écouter la CGT, les postières et les postiers, leurs propositions, leurs revendications :

Ouvrons partout de réelles négociations, faites-nous mentir en créant un vrai dialogue social basé sur l'écoute et le respect des postières, des postiers et des organisations syndicales.

La CGT au côté des agents propose en matière d'emploi : l'embauche et le rappel sous statut de tous les intérimaires, CDD et précaires. Des volants de remplacement à 25% des effectifs, la création de tournées supplémentaires, l'embauche de personnel pour couvrir les tournées créées, la mise en place d'un statut protecteur pour tous les agents.

En matière de salaire et pouvoir d'achat : l'augmentation des salaires, le dégel du point d'indice .Suite à l'accord de 2018, la mise en place immédiate des grilles de la Fonction Publique, il est inadmissible que les postiers fonctionnaires soient toujours les fonctionnaires de l'Etat les plus mal payés. La prise en compte de la surcotitsation pour les agents acceptant de prendre le TPAS. Le 13ème mois, le repyramidage des classifications à partir d'un salaire d'embauche à 1800€ brut, l'égalité salariale et des droits entre les différents statuts, à travail égal salaire égal, l'intégration de toutes les primes dans le salaire, l'indemnité de restauration journalière de 15€, la prise en charge totale des frais de transport.

En matière d'organisation du travail, la semaine de 32h, le maintien des titulaires de quartier, la limitation des tournées le samedi, pas de semaine de 6 jours, le droit au week-end, l'abandon pur et simple des îlots, mixte et coupures méridiennes imposées.

La CGT exige la levée de toutes les sanctions y compris les retenues administratives et financières pour les droits de retrait suite à la pandémie. Mais aussi l'arrêt de l'infantilisation des personnels ainsi que les « punitions » arbitraires des DE envers les personnels osant revendiquer.

Et pour finir au sujet du coronavirus, une prime exceptionnelle de 1000€ pour toutes et tous, 1RC par semaine travaillée pendant la pandémie, travail un jour sur deux en cas de reprise de cette pandémie, comptabiliser le respect des mesures barrières dans le temps de travail (30 minutes par jour).

Votre dossier est une coquille vide, aucune véritable information permettant de donner un avis sur ce projet, vous ne répondez en rien aux légitimes interrogations du personnel livré au bon vouloir de son directeur d'établissement, les élus CGT au CTN ont décidé de ne pas participer à cette mascarade. Nous exigeons de véritables négociations sur l'emploi, les salaires, l'organisation du travail. Nous ne nous rendrons pas complices de ce qui s'apparente aujourd'hui à ce qu'ont vécu les agents de France Télécom il n'y a pas si longtemps et qui ont mené à des faits irrémédiables. Nous quittons donc la séance dès maintenant.

A l'issue du CTN, les OS ont voté contre à l'unanimité.

Le prochain CTN sur le sujet se tiendra le 23 septembre.